

Politique de placement de la Fondation du Camp Portneuf

1. Objectif de la politique

Cette politique vise à établir les principes directeurs et les lignes directrices de gestion des actifs de la Fondation du Camp Portneuf (la « *Fondation* »). L'objectif est de maximiser les rendements à long terme de manière prudente et éthique, en soutenant la mission philanthropique de la fondation tout en préservant le capital.

2. Portée

Cette politique s'applique à tous les fonds investis par la Fondation, y compris les dotations permanentes.

3. Objectifs d'investissement

- **Préservation du capital** : Maintenir le pouvoir d'achat à long terme du portefeuille.
 - **Croissance du capital** : Obtenir un rendement réel (après inflation) positif à long terme.
 - **Revenus réguliers** : Générer un flux de revenus stable pour financer les activités de la Fondation.
-

4. Structure de gouvernance

- **Conseil d'administration** : Responsable de l'approbation de la politique, y compris toutes modifications à celle-ci et de la surveillance globale.
 - **Comité des placements** : Évalue les performances, propose des ajustements de stratégie, recommande les gestionnaires et fait rapport au conseil d'administration.
 - **Gestionnaires de portefeuille** : Investissent les fonds selon les lignes directrices.
-

5. Politique d'allocation d'actifs

L'allocation stratégique cible est :

Catégorie d'actif	Plage cible (%)	Cible (%)
Actions (Canada/Monde)	40–60%	50%
Revenu fixe (obligations)	30–50%	40%
Liquidités	0–15%	10%

Révision annuelle de cette allocation en fonction du contexte économique et des besoins de la fondation.

Dépendant de la situation économique ainsi que l'incertitude des marchés le pourcentage de liquidités peut temporairement être plus élevé.

6. Restrictions et exclusions

- Interdiction des produits dérivés spéculatifs, des ventes à découvert et de l'effet de levier excessif.
-

7. Critères de performance

- Rendement absolu sur 3 à 5 ans comparé avec des indices de référence (ex : S&P/TSX, obligations universelles FTSE Canada).
 - Respect de la tolérance au risque.
-

8. Tolérance au risque

La Fondation a une tolérance au risque **modérée**. Elle accepte une certaine volatilité à court terme pour obtenir des rendements à long terme, mais privilégie la stabilité des revenus et la protection du capital.

9. Surveillance et révision

- Rapport trimestriel sur la performance, présenté au Comité des placements et déposé au conseil d'administration.
 - Révision complète de la politique tous les **3 ans** ou en cas de changement significatif (économique, législatif ou dans la mission de la Fondation).
-

10. Responsabilité

Tous les intervenants ont l'obligation d'agir dans le meilleur intérêt de la Fondation, avec diligence, loyauté et prudence.

12 juin 2025